

# INCIDENCES DES PROJETS D'AMÉNAGEMENT SUR L'ENVIRONNEMENT ET PARTICIPATION DU PUBLIC

## OBJECTIFS

À l'issue de la formation, les participants seront capables de :

- Sensibiliser les praticiens et opérateurs aux règles de procédure visant à assurer la participation du public en confrontant leur formalisme à l'enjeu de la sécurité de l'autorisation des projets
- Bien intégrer les délais de ces opérations

## CONTENU

### I- La concertation sur les projets

- La matrice classique
- L'influence du droit européen et le renforcement de la participation du public
- Le contentieux de la concertation

### II- La consultation sur le projet

- L'enquête publique
- L'élargissement de la consultation par voie

### III- Les modalités nouvelles de la participation

### IV- Le champ d'application de l'évaluation environnementale des projets de travaux, d'ouvrages et d'aménagement

- Champ d'application : les projets concernés
- Évaluation systématique et évaluation au cas par cas

### V- Le contenu de l'étude d'impact

### VI- La procédure d'évaluation environnementale

- L'avis de l'autorité environnementale
- La prise en compte de l'évaluation environnementale

### VII- Le contentieux de l'évaluation environnementale

- Sanction de l'absence d'étude d'impact
- Application de la jurisprudence Danthony
- Régularisation de l'autorisation d'urbanisme

## PRÉREQUIS

Il n'y a pas de prérequis pour suivre cette formation.

## PÉDAGOGIE

### Pierre SOLER-COUTEAUX,

Avocat au Barreau de Strasbourg, Professeur agrégé de droit public

## VENDREDI 4 AVRIL

8h45 - 12h15 | 13h30 - 17h  
Club Med d'Opio

### Public concerné

Notaires et collaborateurs  
Des connaissances de base dans les projets d'aménagement sont conseillées

### Tarif et durée

Durée : 7 heures, 1 jour  
Tarif : 410 € HT soit 492 € TTC

### Moyens techniques

Projection du cours sur écran  
(vidéoprojecteur) accompagnée le plus souvent d'un support numérique

### Méthodes pédagogiques

Cours magistral et interactif  
(questions/réponses)  
Etude de cas pratiques selon la répartition suivante :  
70% théorie / 30% pratique

### Méthode d'évaluation

Une évaluation de l'acquisition des compétences est réalisée au cours de la formation au moyen d'un QCM

### Modalités et délais d'accès

Inscription sur : [formation.adnov.fr](http://formation.adnov.fr)  
à l'aide de vos codes ID.NOT

- Les inscriptions sont possibles jusqu'à 15 jours avant le début de la formation
- Un bon de commande vous sera envoyé à l'issue de votre inscription
- La convocation à la formation vous sera adressée environ 15 jours avant le début de la formation accompagnée de la convention de formation qui sera à nous retourner signée
- Les supports de cours vous seront adressés au plus tard le jour de la formation
- À l'issue de la formation et sous réserve de la réception de la feuille d'émargement signée, un certificat de réalisation (attestation de présence) vous sera envoyé
- La facture sera éditée à l'issue de la formation et envoyée par courrier à l'office

### Gestion du handicap

Si vous souhaitez des informations pour l'accessibilité aux personnes en situation de handicap, vous pouvez contacter le CSN par écrit à l'adresse : [formation@csn.notaires.fr](mailto:formation@csn.notaires.fr) ou par téléphone au 01.44.90.30.54 / 01.44.90.30.83 / 01.44.90.30.01